



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le Conseil de la municipalité siège en séance extraordinaire ce jeudi 8 avril 2021 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence:

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.
Tous formant quorum, sous la présidence de Michel Péloquin, maire.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

La séance extraordinaire a été convoquée par la résolution n° 01-04-21 dûment adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2021.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-04-21

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que l'enregistrement audio ou vidéo soit rendue disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ADOPTÉE

REPORT DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

23-04-21

Le maire informe que des informations nouvelles ont été reçues concernant l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour et qui n'ont pu être déposées à temps afin de respecter l'article 148 du *code municipal* qui stipule : que *toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle.*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Péroquin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REPORTER la séance extraordinaire au lundi 12 avril 2021 à 18 h 30.

ADOPTÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-04-21

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance.

ADOPTÉE

Michel Péroquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péroquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »